



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE  
DE

**BELLEGARDE**  
DIRECTION GENERALE

REPUB  
Liberté

Envoyé en préfecture le 18/04/2025  
Reçu en préfecture le 18/04/2025  
Publié le 18/04/2025  
ID : 030-213000342-20250418-DN\_2025\_046\_DIR-AI



Bellegarde, le 18 avril 2025

# DECISION

N° 2025-046-DIR

**OBJET :**  
**Avenant n°2**  
**Convention de réservation de**  
**logements et de gestion en flux**  
**3F Occitanie**

## Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 et L2122-23,
- **Vu** la délibération du Conseil municipal n° 24-009 du 25 janvier 2024 approuvant la convention de réservation de logements et de gestion en flux avec le bailleur 3F Occitanie et autorisant M. le Maire à signer tout document y afférent,
- **Vu** convention de réservation de logements et de gestion en flux avec le bailleur 3F Occitanie,
- **Considérant** qu'il convient d'actualiser cette convention pour prendre en compte l'adaptation des calculs des réservations mises à disposition du réservataire dans le cadre de la gestion en flux.

## DECIDE

**Article 1** - d'approuver et signer l'avenant n°2 à la convention de réservation de logements et de gestion en flux.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune [www.bellegarde.fr](http://www.bellegarde.fr) le 18 avril 2025 et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Préfet du Gard
- 3F Occitanie

Juan MARTINEZ,  
Maire de Bellegarde

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025



ID : 030-213000342-20250418-DN\_2025\_046\_DIR-AI